



## La création d'une société

La constitution d'une société conditionne l'ensemble de votre activité sur le plan social, juridique et fiscal.

Voici donc les 8 principales étapes de la constitution d'une société made in « easy Compta »

---

# 1

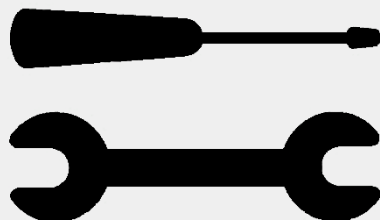


Réunion lors de notre premier entretien.

C'est le moment de recueillir vos besoins.

C'est une étape essentielle car ce choix conditionne votre activité future.

# 2



Sélections des options.

Nous vous guidons à travers cette jungle : SARL, SAS, EURL, SASU, Impôt sur les sociétés ou sur le revenu, Capital fixe ou variable, TNS ou salarié, pourcentage du capital, date de clôture, nombre de mois du premier exercice.

# 3



Projet de statuts.

Un premier projet de statuts vous est adressé par email.

Vous en prenez connaissance. L'objet social peut être complété.

# 4

## ATTESTATION

Nous soussignés, La Banque <lavotre>, agence de <ville> représentée par :  
Mme/M. <votre banquier>.

-Atteste par la présente le bon fonctionnement et l'approvisionnement régulier du  
compte n°<votre numero de compte> de Monsieur/Mademoiselle NOM Prenom.

Banque.

Vous choisissez votre banque. Vous déposez un chèque du montant du capital à l'ordre de votre société. Une attestation vous est remise

# 5

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. G. G. G.', written in a cursive style.

Séance de signatures.

Nous préparons l'intégralité des documents complémentaires.

Préférez un stylo confortable : plus de 100 pages sont à parapher et à signer !

# 6



Envoi aux organismes.

Nous gérons l'ensemble des formalités :

- envoi au Centre de Formalités des Entreprises, greffe,
- enregistrement au Centre des Impôts,
- parution annonce légale.

# 7



Réception du Sésame !

Le Kbis arrive chez nous 10 jours après environ, ainsi que les statuts enregistrés.





# 8



Remise des documents.

Vous envoyez le Kbis à votre banque qui vous remet les titres de paiement (chèque, CB,...)



# Conclusion

Il s'agit comme vous le constatez d'étapes complexes et longues qui nécessitent une réelle expertise.

Pour information, dans le cas d'une création de société avec rachat de fonds de commerce, les étapes 6 et 7 sont répétées une seconde fois.

A bientôt